

CONSIGNES D'EXAMENS

Les étudiants doivent se présenter **30 minutes avant le début de l'épreuve** muni de leur carte d'étudiant ou pièce d'identité qui sera remise aux surveillants.

Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux.

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve.

Aucun retard ne sera toléré pour les épreuves nécessitant une diffusion d'enregistrement ou l'utilisation de boîtiers électroniques dans les QCM.

Le refus d'accéder à la salle ainsi que les motifs seront mentionnés sur le procès-verbal d'examen.

L'étudiant retardataire n'aura pas le droit à **un temps de composition supplémentaire**.

☞ L'étudiant doit :

- Éteindre **obligatoirement** son téléphone portable et tout objet connecté, et les ranger dans son sac qui doit être déposé à **l'endroit indiqué par les surveillants. Les étudiants emportent à leur place uniquement leur moyen d'écriture. Aucune trousse, ni étui à lunettes ne doivent être sur la table.**
- Utiliser uniquement les documents et matériels autorisés par la convocation. De même, les dictionnaires de langue et les traducteurs sont interdits pour les étudiants étrangers, sauf mention contraire sur l'en-tête du sujet ;
- Rendre les copies et brouillons non utilisés ;
- Emarger avant de sortir de la salle d'examen.

La durée des examens est indiquée par les surveillants en début d'épreuve. Sur demande des étudiants, les surveillants pourront donner l'heure à l'ensemble des candidats.

Conditions de sortie de la salle d'examen :

Aucun étudiant ne peut quitter la salle durant la première heure de l'épreuve.

Pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure, l'étudiant est tenu à rester dans la salle jusqu'à la fin de l'épreuve.

- **Epreuve d'une durée de 1h : sortie impossible**
- **Epreuve supérieure à 1h : sortie possible à partir de la 1ère heure**

Toute sortie de la salle d'examen est définitive.

Les étudiants ne doivent en aucun cas perturber le bon déroulement des examens.